



# Les Amis du Taennchel

Section du Club Vosgien  
68590 THANNENKIRCH

## Compte rendu de la réunion du comité de direction du mardi 5 novembre 2019

Présents : Jacqueline FROMENT, Germain STAHL, Ula LABRY, Dominique ARNOULD, Jean-Marie STOECKEL, Michèle CHARTON, Marie KOEBERLE, Jean KLEINFELDER, François OLAH, Hubert BIHL, Marie-Odile GUTH, Nicole STOECKEL

Excusés : Luc BIHL, Christa PETITDEMANGE

### Bilan de la Fête d'automne

- Bonne fréquentation de la conférence sur le tétras le vendredi soir. A noter que les visiteurs venaient essentiellement des villages qui entourent Thannenkirch.
- Pour le dimanche, la fréquentation a été moins importante que l'année passée. 210 repas servis au lieu de 252 en 2018. Le temps maussade a eu raison de la marche du dimanche matin qui a du être annulée.
- Chiffre d'affaires de 5500.00€ pour un bénéfice d'environ 2000.00€
- 60/70 personnes ont assisté aux conférences de l'après-midi
- RAS pour cuisine, beignets et jus de pommes

### Débat autour de la fréquentation du Massif du Taennchel par les différents utilisateurs

L'échange s'est articulé autour :

1. De la lettre circulaire transmise par Audrey SCHAAL, référente locale de la Mountain Bikers Fondation qui a sollicité la Fédération du Club Vosgien ainsi que la commune de Thannenkirch pour analyser les possibilités de développement de l'activité VTT sur le secteur.  
Elle présente comme suit son association: **«La Mountain Bikers Foundation est une association apolitique, non partisane qui a pour unique vocation la sauvegarde de l'accès aux sentiers, la sensibilisation des pratiquants face aux enjeux et le développement harmonieux de la pratique du VTT dans le respect d'autrui.**  
**L'association reconnue d'intérêt public, poursuit ainsi trois grands objectifs :**
  - **Préserver l'accès des chemins à tous les vététistes**
  - **Sensibiliser au respect de la nature et des autres usagers**
  - **Développer la pratique de manière durable et responsable pour assurer l'avenir du VTT »**
2. De la Charte de protection des sentiers pédestres signée le 11 octobre 2019 par le Parc Naturel régional des ballons des Vosges et la fédération du Club vosgien.  
Celle-ci précise : **« Les sentiers fragiles de montagne seront réservés en exclusivité à la circulation pédestre. L'exclusivité de la circulation pédestre concerne les liaisons reliant les crêtes vosgiennes aux vallées sur lesquelles la circulation de véhicules, de vélos et de cavaliers sont interdites par arrêté. Ces sentiers ont une plateforme inférieure à un mètre de large, ils sont sinueux et ne permettent pas le croisement avec d'autres usagers que pédestres »**
3. D'un document ONF traitant de la gestion de l'accueil en forêt qui précise **qu'au regard de l'article R163-6 du Code forestier, les VTT et les cavaliers ont interdiction de circuler dans les peuplements, sur les sentiers et sur les routes fermées. Les chemins dont la largeur est supérieure à 2 mètres leur sont accessibles.**

Au regard des ces éléments et prenant également en compte :

- Les différentes mesures de protection dont fait l'objet le Massif du Taennchel
- Les actions engagées par l'association pour mettre en place des zones de quiétudes
- L'engagement des communes et de l'ONF de ne plus entreprendre de travaux forestiers sur le plateau du massif pour laisser à la forêt son propre développement
- Le développement de la fréquentation du VTT sur les sentiers et le plateau sommital

Il est décidé d'entreprendre des actions d'information et de sensibilisation de la pratique du VTT sur le massif. Pour faire savoir que les sentiers sont réservés exclusivement à la circulation pédestre et que les chemins, à l'exclusion de ceux concernés par l'arrêté de protection du biotope, sont accessibles à la pratique du VTT.

Les actions décidées :

1. Sollicitation d'une rencontre avec le maire de Thannenkirch par Jean-Marie et Marie-Odile. Il sera y proposé de compléter l'arrêté municipal réglementant la circulation en milieu forestier par les règles d'utilisation des sentiers.  
Ce nouvel arrêté devrait permettre :
  - d'apposer des panneaux d'interdiction VTT à l'entrée de certains sentiers
  - à la Brigade Verte d'avoir la possibilité de rappel de la réglementation
2. Organisation d'une rencontre avec Audrey SCHAAL. Jean-Marie, Marie-Odile, Dominique, Hubert et Luc participeront à cette réunion. L'objectif de cet échange :
  - prendre connaissance des propositions et projets de cette association
  - créer les conditions d'une pratique harmonieuse de nos activités respectives.
3. Mise en place de panneaux explicatifs sur la pratique du VTT au 4 points d'accès du massif équipés de panneaux d'accueil et d'orientation
4. Mise en place de petits panneaux « VTT barré » à l'entrée des sentiers à partir du chemin supérieur.
5. Information d'André PATRIS (District IV), Corinne MENETRE (commission environnement fédération), des sections CV voisines et du Parc Naturel des Ballons des Vosges de notre démarche.

### **Anticipation des changements à venir après l'Assemblée générale de mars 2020**

Deux postes du bureau seront à pourvoir prochainement :

- Le poste de secrétaire lors de l'assemblée général de 2020
- Le poste de président lors de l'assemblée générale de 2021

Un appel à candidature est lancé.

Le comité émet le souhait de voir s'engager une nouvelle génération. Pour se faire, il est décidé d'organiser une réunion à laquelle seraient conviés des jeunes participant à certaines de nos activités. (Connaissances de Marie, brasseurs, foot, participant aux marches, connaissances des membres du comité...). L'objectif de cette réunion serait d'écouter leurs attentes par rapport à notre association. Il leur sera présenté nos projets en cours (rafraichissement du sentier botanique, mise en place d'une exposition de plein air à la carrière du Wurzel, protection du Massif du Taennchel...) pour générer une dynamique de projet.

**Divers :**

#### **1. Calendrier des réunions de comité de direction 2020**

Afin de faciliter la participation de chacun, il est décidé de fixer les dates à l'année. Pour 2020, les réunions de comité se dérouleront dorénavant le premier mardi des mois de février, avril, juin, septembre et novembre soit le mardi 2 février, le mardi 6 avril, le mardi 1<sup>er</sup> juin, le mardi 7 septembre et le mardi 2 novembre.

#### **2. Calendrier d'activité 2020**

- 20 mars ou 27 mars 2020 : Assemblée générale
- 3 mai 2020 : Rassemblement sur la crête du Taennchel
- 20 juin 2020 : Marche de nuit du solstice d'été
- 24, 25 et 26 juillet 2020 : Marche dans les Alpes
- 12 et 13 septembre 2020: Sortie familiale dans le Jura
- 4 octobre 2020 : Fête d'automne
- 27 décembre 2020 : Marche d'hiver

#### **3. Fête d'automne 2020**

Le thème retenu est la transition écologique avec un accent particulier mis sur l'évolution de l'agriculture (Terre de lien avec stand producteurs locaux, bière locale) et l'économie circulaire (Com com pour la valorisation des déchets, Repair café...)